

## IDI : descriptif du programme de rachat par IDI de ses propres actions

### **1. Date de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant autorisé le programme :**

Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2007.

### **2. Nombre de titres détenus directement et indirectement :**

A la date de publication du présent descriptif, la Société détient 41 075 actions de manière directe, représentant 0,67 % du capital social.

Elle ne détient aucun titre de manière indirecte.

### **3. Répartition par objectifs :**

A la date de publication du présent descriptif, sur un total de 41 075 :

- 3 000 actions sont affectées à la réalisation d'opérations de vente ou d'achat dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- 38.075 actions sont conservées pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

### **4. Objectifs du présent programme de rachat :**

- (i) annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital,
- (ii) attribuer les titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe,
  - (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un

plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;

- (iii) remettre les actions de la Société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- (iv) conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
- (v) animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

#### **5. Part maximale du capital susceptible d'être acquise, nombre maximal et caractéristiques des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat :**

Les titres de la Société objet du programme de rachat sont les actions de la société IDI code ISIN FR0000051393, admises aux négociations sur le compartiment C du marché Eurolist d'Euronext Paris.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées ne pourra excéder la limite de 10 % des actions composant le capital social ; ce pourcentage devant être apprécié à la date à laquelle les rachats seront effectués, il s'appliquera au capital ajusté, le cas échéant, en fonction des opérations l'ayant affecté postérieurement à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2007. Le nombre maximum d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra excéder 10 % des actions composant son capital social.

Sur la base du nombre d'actions composant, à la date du présent descriptif, le capital social de la société (6 111 549), le nombre maximum d'actions qui seraient théoriquement susceptibles d'être rachetées s'élèverait à 611 154, desquelles il convient cependant de déduire le nombre d'actions de la Société détenues par la Société à la date du présent descriptif (41 075).

Le prix maximum d'achat par la Société autorisé est de 50 euros par action.

#### **6. Durée du programme de rachat :**

La durée de ce programme de rachat d'actions est de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2007.

#### **7. Opérations effectuées dans le cadre d'un précédent programme de rachat :**

Aucun précédent programme de rachat d'actions n'a été approuvé par une assemblée générale des actionnaires depuis le programme qui avait fait l'objet d'une note d'information visée par la Commission des opérations de bourse sous le numéro 02-706, dans le cadre duquel la Société n'a procédé à aucune opération d'achat sur ses propres actions.